

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorized to that effect, have signed this Protocol.

DONE in duplicate at New Delhi, India this 30th day of October, 1985, in English, Hindi and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Protocole.

FAIT en double exemplaire à New Delhi le 30^{ième} jour d'octobre, 1985, en français, en anglais et en hindou, chaque version faisant également foi.

WILLIAM T. WARDEN
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

M.S. NARAYANAN
For the Government of India
Pour le Gouvernement de l'Inde.